

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

ARRÊTÉ

portant composition du jury du concours interne de recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1052 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 fixant les modalités et la nature du concours sur épreuves de recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours interne de recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury du concours interne de recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2020 :

Madame PAVIS Isabelle

Inspectrice générale des affaires sociales,
Présidente ;

Monsieur LEDOS Eric

Administrateur général au secrétariat
général des ministères sociaux ;

Madame MENAHEM Véronique

Conseillère technique supérieure de service social à la Permanence Ministérielle des Interventions Sociales des ministères sociaux (Division des Cabinets) ;

Madame PERRON Edith

Conseillère technique de service social à la Préfecture de la Côte-d'Or du ministère de l'Intérieur ;

Monsieur YASSA Rabah

Attaché principal au ministère de l'Intérieur.

Article 2

En cas d'indisponibilité de Madame PAVIS Isabelle, la présidence sera assurée par Madame MENAHEM Véronique.

Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 décembre 2020,

La cheffe du Département « Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT